

**COMMUNE DE MALZÉVILLE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

**Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

**Conseillers municipaux en exercice : 27**

**Membres présents à la séance : 23 :**

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA.

**Votants : 26**

**Conseillers absents - excusés :** Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON

**Procurations :** Béatrice BAURAIN De BERNARDO à Marie-José AMAH, Salvatore LIVOLSI à Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA

**Secrétaire de séance :** A. DUCHÊNE

**Date convocation :** 09 décembre 2016

**N° 2016-073**

**Objet :** Lancement de la procédure d'appel d'offre et signature du marché public de restauration

**Rubrique :** 1.1.

**Rapporteur :** Marie-José AMAH

Le marché de prestation de service avec la société SODEXO, relatif à la restauration collective en liaison chaude des scolaires, des accueils de loisirs, des Accueils Collectifs pour Mineurs (mercredis éducatifs) et des personnes âgées arrive à son terme le 31 août 2017.

Il est nécessaire de relancer un marché public pour la prestation de service de restauration en liaison chaude pour une période d'un an renouvelable deux fois (soit du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2020).

Il convient de se prononcer sur la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché :

Le marché à passer est un marché à bon de commandes, sans minimum, ni maximum, en vertu des dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

Le marché consiste en la fabrication, la livraison et la fourniture de repas pour les écoles maternelles et élémentaires de la ville, dans le cadre des activités périscolaires (restauration scolaire : 3 sites, mercredis éducatifs : 1 site) et extrascolaires (accueils de loisirs : 1 site), ainsi que pour les personnes âgées de la résidence sénior des Jardins Fleuris (1 site).

Le nombre de repas est estimé à 53 400 repas par an :

- 50 900 repas pour les scolaires, les mercredis éducatifs et accueil de loisirs,
- 2 500 repas pour les personnes âgées de la résidence des Jardins Fleuris

Les repas sont livrés sur les différents sites de restauration de la ville.

Il est demandé aux candidats de prévoir une prestation dite de « service et de propreté », à savoir que le prestataire doit prévoir du personnel pour le service à table et le nettoyage des locaux. La ville estime que cette prestation nécessite 4,31 ETP pour l'ensemble des sites, sur un an.

Le marché prévoit une clause d'insertion en vertu des dispositions de l'article 14 du code des marchés publics.

Le montant global du marché est estimé à 814 900 € TTC sur 3 ans.

Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera l'appel d'offres ouvert (article 33 du Code des marchés publics).

Vu l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code des marchés publics,  
Vu l'exposé du Maire,

Après avis favorable de la commission temps de l'enfant réunie le 8 décembre 2016,

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres ouvert pour la livraison et la fourniture des repas des scolaires, des accueils collectifs de mineurs (mercredis éducatifs), des accueils de loisirs et des personnes âgées de la résidence sénior des Jardins Fleuris, dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché, à intervenir, et à l'exécuter après avis de la Commission d'Appel d'Offres le cas échéant.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2017 (*chapitre 011*).

Le Maire,

Bertrand KLING

